Image not found or type unknown

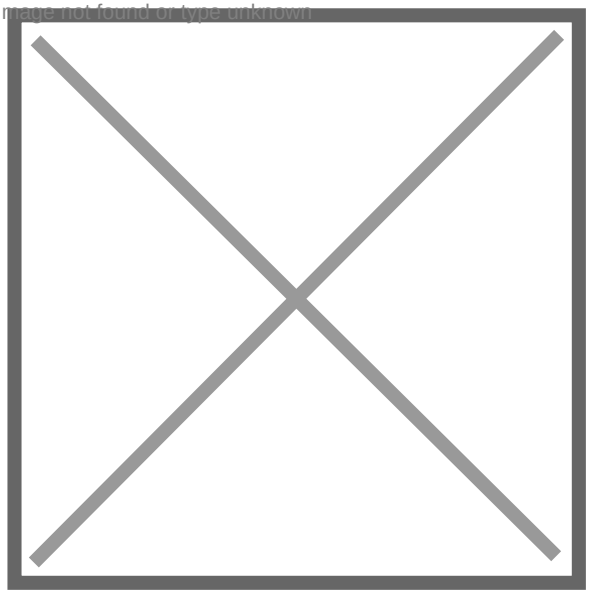

Renoncer au statut protection subsidiare

Par **Sosofi**, le **03/09/2017** à **14:55**

Bonjour , je suis algerienne en France depuis septembre 2010, jai fait mes études ici en France jusqua l'année 2015 jai obtenue une licence en siences sociales , je me suis marier en 2014 avec un ressortissant algerien mais mon mariage a duré une année et j'ai divorcer , jai eu bcp de problème avec mon ex mari et ma belle famille au paye (algerie) , jai fait une demande d'asile en 2015 et jai obtenue la protection subsidiare , mon divorce a durer 2 ans , maintenant vue que je n'ai plus affaire à mon ex belle famille , je voulais renoncer à mon statut de protection subsidiare car je voulais rentrer dans mon paye pour quelques jours car je voulais voir ma mère qui est malade, mais le problème j'ai peur de ne pas pouvoir obtenir une carte de sejour si je fait une demande de résident algerien , sachant que je travail et jai un CDD.merci d'avance .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés